

**Département des Hauts-de-Seine**  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2017**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 28

Représentés : 4

Pour : 29

Abstentions : 1

Contre : 2

**OBJET : Demandes de subventions pour le déploiement du système de vidéo protection dans la Ville.**

L'An deux mille dix-sept, le vingt-six avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le dix-neuf avril, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, J-L. DELERIN, V. RADOARISOA, E. CHAMBON, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

M. GALANTE-GUILLEMINOT

à

L. VASTEL

C. ALVARO

à

JM. GASSELIN

C. MARAZANO

à

F. ZINGER

S. CICERONE

à

G. MERGY

**Absente excusée** : V FONTAINE-BORDENAIVE.

**Absents** : J. N'GALLE-EBOA, JJ. FREDOUILLE.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat Local de Sécurité signé le 4 novembre 1998,

Vu la délibération du Conseil Général du 16 décembre 2005 approuvant la création d'un programme d'appui aux politiques locales de prévention et de sécurité CLS/CLSPD,

Vu la délibération du Conseil Général du 24 mars 2006 approuvant les critères d'intervention à ce programme d'appui,

Vu la délibération du 4 juillet 2006 approuvant l'avenant numéro 1 au Contrat Local de Sécurité,

Vu l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et à la création du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Vu la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France en date du 21 janvier 2016 adoptant le bouclier de sécurité « soutien à l'équipement en vidéo protection »

Considérant le projet d'installation d'un système de vidéo protection à différents endroits du territoire de Fontenay-aux-Roses,

Considérant qu'il convient de présenter ce projet auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du programme d'appui aux politiques locales de prévention et de sécurité (CLS/CLSPD), auprès du Conseil Régional dans le cadre du bouclier de sécurité et auprès de l'Etat et ses partenaires dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) afin de bénéficier d'une aide financière pour sa mise en œuvre,

Vu les dossiers de demandes de subventions,  
Vu le budget communal,

Vu l'avis de la Commission,  
Sur la proposition du Maire  
Après en avoir délibéré,

## DECIDE

**Article 1 :** d'approuver le projet d'extension du système de vidéo protection à différents endroits du territoire de Fontenay-aux-Roses, à travers l'ajout de 8 caméras dont une caméra mobile.

**Article 2 :** de solliciter les subventions suivantes, pour l'exercice 2017 :


- Auprès du Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre du bouclier de sécurité en Ile-de-France
- Auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (CD92) dans le cadre du Contrat Local de Sécurité (CLS)
- Auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

**Article 3 :** de donner délégation au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ces demandes de subventions,

**Article 4 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Présidente du Conseil Régional,
- M. le Président du Conseil Départemental,
- Mme la Trésorière Municipale.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Conseil Départemental  
  
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En préfecture le 10/05/17  
Publication/Affichage du 10/05/17 au 10/07/17  
Pour le Maire par délégation  
P/Le Directeur Général des Services  
Agent autorisé

